Comment et pourquoi gagner des indulgences en cette Année de la Foi?

Voici ce que Saint Josémaria écrivit en décembre 1931 : « Lorsque l'âme d'un enfant présente au Seigneur ses désirs d'être graciée, elle doit être sûre de la réalisation rapide de ses vœux. Jésus arrachera de l'âme la traîne immonde de ses misères passées ». Le saint-père nous conseille de gagner des indulgences durant l'Année de la Foi. Cet article explique comment, où et pourquoi en gagner.

Voici ce que Saint Josémaria écrivit en décembre 1931 :

« Lorsque l'âme d'un enfant présente au Seigneur ses désirs d'être graciée, elle doit être sûre de la réalisation rapide de ses vœux. Jésus arrachera de l'âme la traîne immonde de ses misères passées. Il ôtera le poids mort du reste de toutes ses impuretés qui la plaque au sol : il débarrassera l'enfant du lest terrestre de son cœur, pour qu'il s'élève jusqu'à la majesté de Dieu et qu'il se fonde dans la flamme vive de son Amour ».

Le surlendemain, sa demande au Seigneur se poursuivait ainsi :

« Je veux que Jésus me gracie... tout à fait. Que toutes les âmes du purgatoire, purifiées en moins d'une seconde, s'élèvent vers la jouissance de notre Dieu ».

Le Saint Père recommande que durant l'Année de la Foi (du 11 octobre 2012 au 24 septembre 2013) l'on gagne des indulgences plénières pour la peine temporelle des péchés personnels qui sont applicables aux défunts.

Le Décret de la Pénitencerie Apostolique du Saint-Siège explique ce qu'il faut faire pour les obtenir.

Quelles sont les conditions requises pour gagner des indulgences ?

Un vrai repentir, une confession sacramentelle dans les quinze jours, une communion sacramentelle et une prière pour les intentions du Pape (normalement un Notre Père et un Credo).

- Comment peut-on gagner une indulgence plénière ?

- a) Quand on assistera à au moins trois prédications de mission, ou à d'autres actes convoqués dans les églises
- b) Chaque fois qu'on visitera en pèlerins une basilique papale, une catacombe, une cathédrale ou un sanctuaire désigné par l'ordinaire du lieu, et prendra part à une cérémonie ou se recueillera et récitera le Pater, le Credo, les invocations à la Vierge, aux Apôtres ou aux saints patrons.
- c) Aux jours fixés par l'ordinaire du lieu.
- d) Chaque fois que l'on visitera un baptistère ou des fonts baptismaux pour y renouveler les promesses baptismales
- Les malades sont-ils en mesure de gagner une indulgence ?

Le décret du Saint-Siège rappelle ainsi que : Les fidèles repentis qui seraient légitimement empêchés de prendre part aux cérémonies fixées et de se rendre dans les lieux prescrits (en raison de la clôture monastique, de l'état carcéral, de l'état de santé ou d'assistance permanente aux malades) pourront, unis en esprit et pensée, s'unir par la radio et la télévision aux interventions du Pape et des évêques, récitant le Pater ou le Credo, priant ou offrant leurs souffrances aux intentions de l'Année de la foi ».

Décret du Prélat de l'Opus Dei

À son tour, le Prélat de l'Opus Dei a émis un Décret pour expliciter d'autres façons de gagner une indulgence plénière durant l'Année de la Foi. Elle sera obtenue par :

 a) Ceux qui se rendront en pèlerinage à l'Église Prélatice SainteMarie-de-la-Paix, à Rome, qui y participeront à une cérémonie sacrée, ou qui s'y étant recueillis, achèveront leur prière avec un Notre Père, un Credo, une invocation à la Très Sainte Vierge et à saint Josémaria.

b) Ceux qui participeront à une célébration eucharistique solennelle comprenant le Credo les jours ciaprès :

25-11 Jésus-Christ, Roi de l'Univers

28-11 Érection de l'Œuvre en Prélature personnelle

30-11 Saint André, Apôtre

8-12 I'Immaculée Conception

25-12 Nativité du Seigneur

27-12 Saint Jean, Apôtre et évangéliste

1-01 Sainte Marie, Mère de Dieu

- 6-01 Épiphanie du Seigneur
- 14-02 Fondation de la section des femmes et de la Société Sacerdotale de la Sainte-Croix
- 19-03 Saint Joseph, époux de la Vierge Marie
- 31-03 Résurrection du Seigneur
- 8-04 Annonciation du Seigneur
- 20-04 Élection et nomination du Prélat
- 2-05 Dédicace de l'église Prélatice
- 3-05 Saints Philippe et Jacques, apôtres
- 12-05 Ascension du Seigneur
- 14-05 Saint Matthias, apôtre
- 19-05 Pentecôte
- 26-05 Très Sainte Trinité

- 2-06 Très Saints Corps et Sang du Christ
- 7-06 Sacré Cœur de Jésus
- 11-06 Saint Barnabé, apôtre
- 26-06 Saint Josémaria
- 29-06 Saints Pierre et Paul, apôtres
- 16-07 Notre Dame du Mont-Carmel
- 25-07 Saint Jacques Apôtre
- 15-08 Assomption de la Très Sainte Vierge Marie
- 24-08 Saint Barthélemy, apôtre
- 14-09 Exaltation de la Sainte-Croix
- 21-09 Saint Matthieu, apôtre et évangéliste
- 29-09 Saints Archanges Michel, Gabriel et Raphaël

2-10 Anges Gardiens, fondation de l'Œuvre

28-10 Saints Simon et Jude, apôtres

24-11 Le Christ Roi de l'Univers

c) Ceux qui seront présents lors de la Bénédiction Papale avec indulgence plénière que le Prélat impartira en la célébration solennelle de la Saint-Josémaria, le 26-06-2013.

pdf | document généré automatiquement depuis <u>https://opusdei.org/fr-lu/article/comment-et-pourquoi-gagner-des-indulgences-en-cette-annee-de-la-foi-2/ (22/11/2025)</u>